



VILLE DE  
**Millau**

www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le quinze juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....34  
Votants.....34

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame la Maire**

**Délibération numéro :**  
**2020/073**

**Désignation des  
représentants au sein des  
divers comités consultatifs**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : mercredi 22 juillet 2020, que  
la convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 9 juillet 2020

La Maire



**ETAIENT PRESENTS :** Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corinne MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Bérénice LACAN, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT EXCUSES :** Philippe RAMONDENC

**PROCURATIONS :** Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L.2121-21, L.2121-29, L.2143-2, L.2211-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment pris en ses articles L. 223-1 à L. 223-9 et L.251-1 à L.255-1, (comité vidéosurveillance)

Vu la circulaire du 12 mars 2012 relatives aux activités commerciales et ambulantes,

Vu la délibération n°61/2001 du Conseil municipal du 4 mai 2001 portant création du comité consultatif dénomination espaces publics,

Vu la délibération n°102/2001 du Conseil municipal du 29 juin 2001 portant création du comité consultatif patrimoine culturel historique,

Vu la délibération N°2016/137 en date du 30 juin 2016 approuvant le règlement d'utilisation de la vidéoprotection,

Vu la délibération du 18 juin 1991, le conseil municipal a créé un comité extra-municipal des halles et marchés,

Considérant que le Conseil municipal, peut, dans le cadre de ses attributions, former des comités consultatifs destinés à faciliter la préparation des dossiers et l'étude des questions qui lui sont soumises, tant en y associant une partie de la population communale intéressée par la question en cause,

Considérant qu'il convient de désigner des représentants dans les chacun des comités consultatifs listés ci-dessous :

- Comité consultatif évènementiel,
- Comité consultatif de dénomination des espaces, des équipements et bâtiments publics,
- Comité consultatif de circulation,
- Comité consultatif du patrimoine culture et historique,
- Comité consultatif Halles et Marchés,
- Comité consultatif des dossiers des demandes de subvention façades,
- Comité consultatif mise à disposition de locaux dépendant du domaine public ou privé de la Commune,
- Comité d'éthique du système de vidéoprotection de la Ville,

Considérant que le fonctionnement des comités susvisés a été adopté par délibération antérieures, il n'y a lieu d'approuver à nouveau ce fonctionnement,

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

1. **DE DECIDER A L'UNANIMITE DE NE PAS PROCEDER** à l'élection, selon le mode de scrutin à bulletin secret de l'article L.2121-21 alinéa 2,
  
2. **De désigner** au sein des divers comités les représentants ci-dessous :

COMITES CONSULTATIFS	REPRESENTANTS
Comité consultatif évènementiel	5 représentants : Nicolas WOHREL Jean-Pierre MAS Nadine TUFFERY Jean-Claude BENOIT Jean-Louis JALLAGEAS

**Adopté par : 27 voix pour**

Comité consultatif de dénomination des espaces, des équipements et bâtiments publics	1 vice-président : Nicolas WOHREL 3 Titulaires Valentin ARTAL Michel DURAND Karine ORCEL 3 Suppléants : Bouchra EL MEROUANI Charlie MEDEIROS Alain NAYRAC
Comité consultatif de circulation	Madame la Maire ou son représentant : Bernard GREGOIRE 7 représentants : Yannick DOULS Corine MORA Jean-Claude BENOIT Catherine JOUVE Nicolas CHIOTTI Claude ASSIER
Comité consultatif du patrimoine culturel et historique	7 représentants : Nicolas WOHREL Sylvie MARTIN-DUMAZER Fabrice COINTOT Bouchra EL MEROUANI Catherine JOUVE Philippe RAMONDENC Karine ORCEL
Comité consultatif Halles et Marchés	5 titulaires : Jean-Claude BENOIT Thierry PEREZ-LAFONT Michel DURAND Marie-Eve PANIS Claude ASSIER 5 suppléants : Fabrice COINTOT Jean-Louis JALLAGEAS Charlie MEDEIROS Corine MORA Christelle SUDRES BALTRONS
Comité consultatif des dossiers des demandes de subvention façades	1 représentant de la Maire : Corine MORA 4 titulaires : Patrick PES Bernard GREGOIRE Alain NAYRAC

	Christophe SAINT PIERRE 4 suppléants : Martine BACHELET Didier DAURES Claude ASSIER Daniel DIAZ
--	--

***Adoptées à l'unanimité***

Comité consultatif mise à disposition de locaux dépendant du domaine public ou privé de la Commune	1 représentant de la Maire : Nadine TUFFERY 3 conseillers municipaux Jean-Pierre MAS Nicolas WOHREL Patrick PES
--	---

***Adopté par : 27 voix pour***

Comité d'éthique du système de vidéoprotection de la Ville	3 représentants : Jean-Claude BENOIT Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE Valentin ARTAL Claude ASSIER Philippe RAMONDENC
--	--

***Adoptées à l'unanimité***

3. **D'autoriser** Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
 Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL



La Maire de Millau  
 Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée